

Défi 3 & 4 – Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

1 DESCRIPTION DU PROJET

Pour favoriser un partage apaisé de l'espace public par les différentes catégories d'usagers et usagères, la ville de Fontenay-sous-Bois a investi des infrastructures pour que les personnes à mobilité réduite, les piétons, les automobilistes et les cyclistes cohabitent de façon harmonieuse et en toute sécurité.

La Ville a ainsi mis en place depuis 2013 un plan de jalonnement des modes actifs : des mâts indiquant le temps nécessaire pour rejoindre à pied les destinations clés des différents quartiers de la ville ont été installés. Cette initiative a reçu un prix dans le cadre des Trophées pour la mobilité en Ile-de-France organisés par Ile-de-France Mobilités et le Conseil régional d'Ile-de-France en 2015. Cette même année a vu le démarrage de la mise aux normes « Personnes à mobilité réduite » sur le parvis de l'Hôtel de ville (bandes de guidage non-voyants, rampe escaliers et table d'orientation en braille).

Des zones 30 et des contre-sens cyclables ont été mis en place et sont aujourd'hui généralisés : 100 % des voies communales soit 62 km sont aujourd'hui en zone 30 et près de 2 km sont en zones de rencontre ou zone 20. Après la généralisation de la zone 30 et des doubles-sens cyclables et l'expérimentation des « cédez le passage vélo » aux feux, la ville de Fontenay-sous-Bois a souhaité agir en faveur des piétons et prendre en compte les nouveaux modes de circulation qui ont fait leur apparition ou se sont renforcés créant parfois des conflits d'usage voire des situations dangereuses.

La ville a pour cela lancé une campagne de sensibilisation pour accompagner et compléter ces aménagements d'infrastructures et de signalétique.

Une première campagne d'affichage en grand format sur l'éclairage public a été menée fin 2018 sur 5 quartiers, plus spécifiquement devant les écoles et les crèches.

Une attention spécifique est apportée aux zones particulièrement sensibles telles que les crèches, écoles, collèges, maisons de retraite ou clubs de personnes âgées.

En 2019, un guide complet a été diffusé, qui présente les aménagements en place, des rappels du code de la route et surtout les bons réflexes à adopter pour une circulation apaisée en toute sécurité. Cette campagne s'adresse à tous les usagers, usagères. Il est écrit de façon à être lisible par les jeunes lecteur.trice.s et écrit à la première personne pour être impliquant.



2 LES ACTEURS DU PROJET

- Pilotage technique : Direction du Secrétariat général au développement durable et à la ville en transition et Direction des espaces publics et des déplacements ;
- Pilotage politique : élu délégué aux déplacements dans la ville, à l'intermodalité et au pôle gare, élue déléguée à l'écologie, économie sociale et solidaire et économie circulaire élu délégué à la voirie à la circulation et aux transports. élu délégué au personnel à l'enfance, à l'éducation et aux finances.
- Services et Directions associés : service enfance, service police municipale et direction de la communication

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Le document a été lancé par une conférence de presse itinérante pour montrer les différents aménagements en mai 2019.

Un courrier circulaire, avec l'accord du rectorat, a été envoyé aux différents chef.fe.s d'établissements scolaires de la ville en juin pour la distribution d'un prospectus de présentation du guide à tou.te.s les élèves de CE2 et de CM2.

Ce même prospectus a été distribué aux parents d'élèves lors de la distribution de la « Rentrée des cartables » fin août 2019 ainsi que par les associations de promotion/réparation de vélo lors de leurs animations et dans leur local. Il sera distribué au festival de la transition de l'automne.

Le document servira également de complément aux animations en milieu scolaire : celles menées avec la sécurité routière (permis piéton pour les CE2 et permis vélo/trottinette pour les CM2) et également les handicapés (événement sur plusieurs jours organisé par la Mission Handicap de la Ville, chaque année, pour sensibiliser petits et grands aux situations de handicap).

Il est difficile d'en mesurer les effets pour l'instant.

La police municipale, par son intervention sur les questions de stationnement ou de vitesses excessives, joue un rôle clé sur la sensibilisation et la pédagogie autour de ces questions.

4

CONTACT

Fabienne BEAUDU, Directrice du Secrétariat Général au Développement Durable et à la Ville en transition, Ville de Fontenay-sous-Bois (94)

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr